

RÈGLEMENT 237-20

Règlement 237-20 modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu'amendé, afin d'ajouter une tarification liée à un certificat d'usage pour l'hébergement touristique dans les établissements de résidence principale

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers*, tel qu'amendé, décrète la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers par la Ville de Lorraine;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a modifié le cadre législatif provincial encadrant l'hébergement touristique de courte durée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Lorraine juge opportun de procéder à certaines modifications et ajouts au règlement pour y prévoir une tarification liée à un certificat d'usage pour l'hébergement touristique dans les établissements de résidence principale;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue en date du 13 juin 2023, accompagné du dépôt du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Lorraine décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.

L'annexe « C » prévue par l'article 3.3 du *Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers*, tel qu'amendé, est modifiée par le remplacement de la sous-section **CERTIFICATS D'OCCUPATION** pour se lire comme suit :

CERTIFICATS D'OCCUPATION		
OBJET	TARIFICATION	NOTES
1 – Certification d'occupation liée à un hébergement touristique de résidence principale	250 \$	<i>Les frais de certificat incluent l'Avis de conformité requis par la CITQ.</i>
2- Tout autre certificat d'occupation	75 \$	

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Jean Comtois
Maire

Me Audrey-Anne David
Assistante-greffière

**CERTIFICAT ATTESTANT LA DATE DE CHACUNE DES APPROBATIONS REQUISES
(article 357 L.C.V.)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	13 juin 2023 (2023-06-80)
Adoption du règlement :	11 juillet 2023 (2023-07-103)
Entrée en vigueur :	12 juillet 2023

M. Jean Comtois
Maire

Me Audrey-Anne David
Assistante-greffière